



SYNTHÈSE DE LA RÉUNION NATURA 2000
Groupe de travail "Rivière et milieux humides"



15 Décembre 2011 - 14H00

Rédigé le 19
 Décembre 2011

Mairie de Botsorhel

Personnes présentes

SERVICE DE L'ÉTAT ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS			
<i>Structure</i>	<i>Noms</i>	<i>Téléphone</i>	<i>E-mail</i>
ONEMA	RELLINI Jean-Marie	06 79 66 37 38	sd29@onema.gouv.fr
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET STRUCTURES DE L'ÉTAT			
<i>Structure</i>	<i>Noms</i>	<i>Téléphone</i>	<i>E-mail</i>
MORLAIX COMMUNAUTE	BORGNE Margot (présidente du COFIL)	02 98 15 22 60	margot.borgne@orange.fr
	DAUDIN Gwladys (chargée de mission N2000)	02 98 15 29 24	gwladys.daudin@agglo.morlaix.fr
	URIEN Benjamin (Chargé de mission Espaces naturels et randonnées)	02 98 15 22 63	benjamin.urien@agglo.morlaix.fr
Commune de BOTSORHEL	QUERE Monique (Maire)	02.98.72.85.43	mairie.botsorhel@wanadoo.fr moniquequere@aol.com
	TURINI Martine (CM)	02.98.72.85.43	mairie.botsorhel@wanadoo.fr martineturini@yahoo.fr
Commune de PLOUEGAT- GUERRAND	TASSEL Hélène (CM)	02 98 67 50 20	helene-tassel@orange.fr
	TOQUER Josiane (CM)	02 98 79 92 27	plouegatguerrand@wanadoo.fr josianetocquer@hotmail.fr
Commune de PLOUIGNEAU	GUILLOU Guy (Adjoint)	02 98 67 70 09	plouigneau-mairie@wanadoo.fr
ORGANISMES SOCIOPROFESSIONNELS, DES GESTIONNAIRES ET UTILISATEURS DU MILIEU ET DES ASSOCIATIONS			
<i>Structure</i>	<i>Noms</i>	<i>Téléphone</i>	<i>E-mail</i>
CPIE PAYS DE MORLAIX	GABILLET Géraldine	02 98 67 53 38	basedudouron@wanadoo.fr
FEDERATION DE CHASSE 29	COANT Patrice	06 73 86 64 62	patrice.coant@fdc29.com
BRETAGNE VIVANTE	Daniel Piquet-Pellorce		danielpiquetpellorce@gmail.com
PONEY-CLUB PLOUEGAT-GUERRAND DE	TASSEL Hélène	02 98 67 50 20	helene-tassel@orange.fr
STEB	COLLETER Jean-Yves	02 98 67 74 75	yyves.colleter@wanadoo.fr
Agricultrice	TOQUER Josiane	02 98 79 92 27	josianetocquer@hotmail.fr
Naturaliste	LE GALL Yves		yves.le-gall@educagri.fr
SYNDICATS MIXTES			
<i>Structure</i>	<i>Noms</i>	<i>Téléphone</i>	<i>E-mail</i>

SYNDICAT MIXTE DU TREGOR	PALIGOT Sylvain	02 98 15 15 21	s.paligot.smt.morlaix@gmail.com
	LE GOFF Sébastien	02 98 15 15 19	Riviere.smt.morlaix@gmail.fr

Excusés

- Jérémie Bourdoulous (Parc Naturel Régional d'Armorique)
- Franck Simonnet (Groupe Mammalogique Breton)

Rédaction : Gwladys DAUDIN

ORDRE DU JOUR

1/ Le site Natura 2000 "Rivière le Douron"

- périmètre
- données administratives
- occupation du sol

2/ Diagnostic

Socio-économique

- activité économique : la pisciculture sur le site
- activité de loisirs : la pêche et les animations natures (présentées par Géraldine Gabillet, CPIE)

Écologique / Milieux rivulaires et estuariens

- grands types de milieux
- habitats d'intérêt communautaire
- espèces animales d'Intérêt Communautaire
 - Mulette perlière...
 - Loutres et collisions routières (d'après les données du GMB)
- les autres espèces patrimoniales
- les espèces invasives

DOCUMENTS A TRANSMETTRE

Gwladys DAUDIN :

- les fiches activités corrigées
- la présentation

PIÈCES JOINTES

- Diaporama de présentation
- fiche "Pisciculture"
- fiche "Pêche"

MODIFICATIONS A APPORTER A LA PRÉSENTATION

-

SUJETS DE DISCUSSION

- la pêche au filet en estuaire et impact sur les quotas de saumons en rivière

Selon **Nicolas Bourré**, il est difficile d'évaluer l'impact de cette pêche. Elle est néanmoins interdite sur certains sites, comme sur l'estuaire du Goyen. Peu d'informations également au Syndicat Mixte du Trégor.

Objectif : recueillir davantage d'information et cartographier les zones de pêche et périodes, connaître également le type de filet et la largeur des mailles utilisés et évaluer l'impact. En estuaire, cette pêche est de la police de la Direction Départementale des territoires et de la Mer.

Après une prise de contact avec **Alain Tréguer**, président de l'AAPPMA du Goyen, la pêche en estuaire est interdite, mais cela depuis les années 1970. Il ne connaît pas l'origine de cette interdiction.

Selon **Thomas Villette**, salarié à l'AAPPMA de Morlaix, les informations sont difficiles à recueillir, effectivement aucune visibilité de l'extérieur sur ce type de pêche. Un filet peut prendre plus des 2/3 de la largeur sans pouvoir être détecté de l'extérieur, aucune visibilité non plus sur la taille des mailles.

Hugues Stephan, garde pêche particulier à l'AAPPMA aurait des informations à apporter à ce sujet, elles seront transmises semaine prochaine.

Je vous tiendrais informé des nouveautés.